Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20261112-DEL_66_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°66 – 2026

Date de convocation :
5 novembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Absente représentée : 1

L'an deux mil vingt-six, le jeudi douze novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Joseph LE GUENIC, M. Thierry JEHANNO, M. Michel GAINCHE, M. Eric POSSEME, Mme Christelle GAULARD, Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU, M. Jonathan LE PRIELLEC, Mme Typhen GROSEIL, Mme Laura CANTRELLE, M. Thomas HARNOIS

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :
Mme Lydia LE CLERE donne pouvoir à Mme Laëtitia BRIZOUAL

M. Thomas HARNOIS a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET :
Soutien à la motion relative à la taxe d'aménagement – CAUE du Morbihan

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la motion adoptée le 6 octobre 2026 par le Conseil d'administration du CAUE du Morbihan ;

CONSIDÉRANT les difficultés persistantes de collecte et de reversement de la taxe d'aménagement par l'État depuis la réforme de 2022 ;

CONSIDÉRANT que ces retards pénalisent les projets des collectivités et fragilisent directement le budget du CAUE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPORTE** son soutien à la motion du CAUE du Morbihan du 6 octobre 2026,
- **DEMANDE** à l'Etat de prendre des mesures urgentes pour accélérer le versement des taxes dues,
- **CHARGE** Madame la Maire de transmettre cette délibération au Préfet et au Département du Morbihan.

Pour extrait conforme
La Maire
Laëtitia BRIZOUAL

